

par sa grâce.

“ Et quand le corps mourra, fais qu'à mon âme soit donné la gloire du Paradis ! ”

Voilà le *Stabat* ! voilà cette lamentation, cette élégie, ce drame. Voilà cette poésie qui, en ces saints jours, remplit de deuil nos églises, notre cœur de pitié et de larmes.

LAURENTIE.

## BULLETIN.

Législature.

Les cérémonies de la SEMAINE-SAINTE et l'impression de la table du dernier volume, que nos abonnés recevront avec le présent numéro, nous forcent à ne donner aujourd'hui qu'une demi-feuille. Nous n'avons aussi le temps de donner que quelques lignes d'éditorial. Il est vrai que les matières sont assez rares. La grande question du *King's college*, qui avait nui tous les esprits en émoi et pour laquelle on a fait tant de tapage et fait perdre un temps considérable à la chambre, a fini par un hors-d'œuvre. On se rappelle que l'hon. procureur-général pour le Haut-Canada, M. Draper, après avoir parlé pendant deux heures à l'appui de la mesure qu'il se proposait d'introduire relativement à l'université de Toronto, avait fini par dire que cette mesure était une mesure ministérielle, que le cabinet était résolu de la conduire à sa fin et que si le ministère échouait dans cette entreprise, il serait obligé de résigner. La question est venue devant la chambre mardi soir. La corporation de *King's college* avait fait descendre, à grands frais, de Toronto à Montréal, deux avocats qui devaient être entendus à la barre pour donner des explications en faveur de la corporation de *King's college* et défendre ses droits : L'un d'eux, M. Cameron, a été entendu, mardi soir, et a parlé pendant trois heures d'une manière très-forte et très-convaincante à l'appui de sa cause. Après cela néanmoins, l'honorable Draper a proposé la seconde lecture de son bill d'université, M. Boulton s'y est opposé et a fait motion que le bill fut renvoyé à une autre session. Il s'en suivit, dans le parti constitutionnel, une longue discussion à laquelle MM. Sherwood et Robinson prirent surtout une part active. Ils informèrent la chambre qu'ils avaient offert leur désignation plutôt que de soutenir cette mesure. Ils votèrent même pour la motion de M. Boulton qui demandait le rejet du bill au moins pour cette session et contre l'hon. Draper, qui cut néanmoins une majorité de 11, pour la seconde lecture de son bill. Puis enfin à quoi tout ce tintamave a-t-il abouti ? À un ajournement indéfini du bill. Après avoir obtenu une majorité en sa faveur, l'hon. Draper annonça à la chambre qu'il ne pousserait point sa mesure plus loin dans cette session. Ainsi le fameux projet d'université de Toronto est tombé en léthargie. Quand en sortira-t-il ? c'est ce que nous ne savons point.

—Voici ce que dit le *Canadien*, du bill d'éducation tel qu'amendé par le comité spécial :

“ . . . . . Tel qu'il est, ce bill est encore essentiellement mauvais, et nous osons prédire que s'il devient loi sans avoir subi d'autres modifications, il restera lettre morte par l'opposition qu'il rencontrera de toute part, et surtout de la part de ceux dont il importait principalement de s'assurer la coopération, mais qu'on affecte de négliger.”

—Voici les 24 bills que Son Excellence, le gouverneur-général, a sanctionné lundi dernier, et dont nous avons parlé dans notre dernier numéro :

Acte pour étendre les dispositions de deux Actes du Parlement de la Province du Haut-Canada à d'autres sectes chrétiennes que celles y mentionnées.

Acte pour incorporer le “ High School ” de Montréal.

Acte pour incorporer les membres de l'association de Librairie de Québec.

Acte pour autoriser la communauté des Dames appelées “ Les Sœurs de la congrégation de Notre-Dame de Montréal,” à acquérir et posséder une augmentation de propriété personnelle ou réelle jusqu'à une certaine somme.

Acte pour incorporer “ Le Petit Séminaire de Ste. Thérèse de Blainville,” dans le District de Montréal.

Acte pour incorporer la communauté des “ Sœurs des Sts. Noms de Jésus et Marie,” de la paroisse de St. Antoine de Longueuil, dans le District de Montréal, pour des fins d'Éducation.

Acte pour incorporer la société Missionnaire Baptiste.

Acte pour autoriser les “ Sœurs du couvent des Ursulines des Trois-Rivières pour acquérir et posséder une augmentation de propriété réelle et immobilière jusqu'à une certaine somme.

Acte pour révoquer un acte y mentionné pour pourvoir au règlement des clôtures, et cours d'eau dans le Haut-Canada.

Acte pour abolir la charge d'Arpenteur-Général et pourvoir à l'accomplissement des devoirs de cette charge par le commissaire des Terres de la Couronne.

Acte pour pourvoir à la conduite des douanes et aux matières relatives à la collection des revenus Provinciaux.

Acte pour incorporer le *High School* de Québec.

Acte pour révoquer cette portion d'un acte y mentionné qui défend aux membres du clergé de voter aux élections de membres pour l'assemblée législative de cette province.

Acte pour soulager les débiteurs insolvables.

Acte pour séparer la paroisse de St.-Sylvestre de la paroisse de Lotbinière, et l'unir au comté de Mégantic pour l'enregistrement seulement.

Acte pour la préservation de la paix et empêcher les émeutes sur les lieux et près des travaux publics en opération.

Acte pour revue géologique de cette province.

Acte pour amender et étendre certaines clauses d'un acte fait et passé dans la 7e. année du règne de Sa Majesté présente, intitulé, “ Acte pour l'incorporation et l'octroi de certains pouvoirs à la “ Trust and Loan Company du Haut-Canada.”

Acte pour assurer les droits de propriété dans la colonie aux vaisseaux Anglais naviguant dans les eaux de cette province, et non enrégistrés sous l'acte du parlement impérial du Royaume-Uni, passé dans la troisième et quatrième année du règne de feu Sa Majesté Guillaume Quatre, intitulé, “ Acte pour l'enregistrement des vaisseaux Anglais,” et pour faciliter leurs translations et pour prévenir les associations frauduleuses d'aucune propriété sur chaque vaisseau.

Acte pour le soulagement de certaine congrégation religieuse de Montréal nommée *Christian Unitarians*.

Acte pour plus ample régularité à tenir les cours d'Assise et Nisi Prius, Oyer et Terminer et de la Prison Général, dans le Haut-Canada, et pour pourvoir au procès des prisonniers sous certaines circonstances.

Acte pour amender, consolider, et réduire en un seul acte les lois maintenant en force établissant ou réglant la pratique des cours de districts dans les différents districts dans cette partie de cette province ci-devant Haut-Canada.

Acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer St. Laurent et Atlantique.

Acte pour accorder des droits de douanes provinciaux.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

—Les nouvelles que nous avons publiées sur la santé du R. P. de Géramb, quoique confirmées par une lettre du célèbre trappiste à l'un de ses amis, n'ont pas, toutefois, le degré de gravité qu'on leur a donné. On ne lira pas sans intérêt un passage de cette lettre, datée de Rome, le 20 décembre :

“ Que voulez-vous que dise un vieillard dont les ans ont glacé la main. Le meilleur parti pour lui est d'attendre dans le silence et la méditation les approches du grand jour. Il n'est peut-être pas éloigné pour moi. Demandez à Dieu qu'il me soit propice et favorable. J'en ai grand besoin. Depuis quinze jours, les avant-coureurs du trépas sont à ma porte. Je suis très mal, on me saigne continuellement ; je ne peux plus respirer. Je peux à peine soutenir la plume qui vous trace ces lignes, qui seront peut-être les dernières. Sa Sainteté, toujours bonne au delà de toute expression, daigne tous les matins se faire informer de ma santé, et toute la ville me témoigne un intérêt que je ne mérite aucunement.”

—On écrit de Rome, 8 janvier :

“ On assure que dans le dernier consistoire secret, on s'est beaucoup occupé des affaires religieuses en Allemagne. Il est question de résolutions importantes à cet égard ; les prélats recevront des instructions spéciales. Dans un des prochains consistoires, le Pape prononcera un discours dans lequel seront exposées les affaires de l'Eglise en Allemagne, en Russie et en Espagne. Les négociations avec l'Espagne sont entamées, mais l'issue est encore douteuse. Quant à celles avec la Russie, on perd tout espoir d'arriver jamais à un arrangement.”

FRANCE.

—Il y a quelques jours, une jeune Ecossaise, âgée de 18 ans, Mlle. Sarah Huy, nièce d'un archevêque protestant, a fait abjuration dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Noyon. Depuis deux ans, elle accompagnait son père qui était venu sur le continent, dans l'espoir d'y rétablir sa santé ; mais elle le perdit quelques semaines après son arrivée à Noyon. Huit jours auparavant, elle avait fait part à M. le curé de cette ville du projet qu'elle avait d'embrasser la vraie foi. Le digne ecclésiastique la fit instruire ; les progrès de la néophyte furent rapides ; en vain deux ministres protestants, informés de sa résolution, vinrent à Noyon chercher à l'en détourner : leurs arguments furent impuissants. Le 30 décembre, au milieu d'un nombreux concours d'assistants, Mlle. Sarah Huy a été baptisée et a fait sa première communion. La cérémonie s'est terminée par la consécration de cette jeune personne à la sainte Vierge.

—Le bruit se répand que le gouvernement va ordonner de fermer les cinq noviciats des jésuites qui existent en France. Cette mesure aurait été décidée en conseil. On a dit à la chambre des députés, que le projet d'adresse contiendrait un vœu à cet égard. Les hommes de la révolution en reviennent ainsi à leurs vieilles haines, mais, au moins, qu'ils ne se disent plus amis de la liberté. Ils veulent frapper d'ostracisme des prêtres qui, sans revendiquer les bénéfices d'une existence légale, ont bien le droit de se réunir afin de